Documents et Informations

LA PREVOYANCE

La Prévoyance, compagnie d'Assurance dont le bureau principal est au no 160 de la rue Saint-Jacques, vient de se voir octroyer une licence pour transiger les affaires d'assurance-vie, et compte mettre ce nouveau département en opération dès le 1er janvier prochain.

La Prévoyance continuera à transiger, comme par le passé, les genres d'assurances suivants: Accident, Maladie, Bris de glace, Vol, Fidélité des Employés, Garantie des contrats, Garantie des obligations en général, Cautionnements judiciaires, Attelages (Team Insurance) — Responsabilité des Propriétaires d'Automobiles en cas de dommages à la personne ou à la propriété des tiers — assurance contre les dommages causés à l'automobile de l'assuré — Responsabilité Patronale en vertu de la Loi de Compensation.

La Prévoyance a, jusqu'à ce jour, pratiqué tous ces genres d'assurance avec un succès qui en a fait une des plus prospères parmi les Compagnies Canadiennes-Françaises. Il n'est pas douteux qu'avec son expérience et son organisation parfaite, elle réussisse aussi bien dans l'Assurance-vie.

UN PROJET COMMERCIAL

Le projet avait été conçu de fonder à Paris un grand magasin d'un genre nouveau, auquel ses initiateurs, évidemment dépourvus de modestie, avaient donné le nom de "Perfecta". Dix-huit millions avaient été souscrits notamment par des industriels et des commerçants des départements. Le projet n'a pu réussir parce que, dit-on, on n'a pu trouver l'immeuble nécessaire, explication qui semble un peu étrange car, surtout quand on dispose de capitaux importants, il n'est pas impossible de faire construire.

Quoi qu'il en soit voici, suivant l'"Omnium de la Mode", quel était le plan d'organisation:

"Perfecta voulait, vis-à-vis du grand public, jouer le rôle de dépositaire direct des grandes industries de l'habillement. Un simple exemple vous fera clairement voir quel aurait dû être le fonctionnement et quels auraient été les avantages pour l'acheteur. Le fournisseur — mettons un gros fabricant de drap — met en vente, par l'intermédiaire du magasin, son drap; il accorde au magasin une remise de 25% pour cent en l'espèce sur les marchandises vendues et reprend, à des époques régulières, les invendues. Le magasin vend donc au client, sans augmentation, les 25% devant statutairement être son seul bénéfice.

"Un intermédiaire onéreux et inutile aurait été ainsi supprimé."

SUS AU COMMERCE ALLEMAND!—Au congrès Italo-Français qui s'est réuni récemment à Sernobbio, Italie, une résolution fut adoptée dans le but de faciliter la concurrence à outrance au commerce allemand, après la guerre. La Belgique et l'Angleterre seront invitées à coopérer à ce mouvement. De toute évidence, à la fin de la guerre, les alliés seront tout aussi unis pour cette guerre économique qu'ils le sont actuellement sur les champs de bataille.

LE MOUVEMENT PROTECTIONNISTE AUX ETATS-UNIS

Un mouvement d'opinion en faveur d'un régime de protection plus intense se manifeste aux Etats-Unis et s'accentue au fur et à mesure qu'on se rapproche de la date à laquelle doit avoir lieu l'élection présidentielle. Le mouvement vient surtout des grands centres industriels. On y réclame une protection plus énergique comme étant indispensable au maintien du développement économique de l'Amérique.

Il y a trois mois, c'était le président de la Fédération des industries textiles qui jetait un cri d'alarme contre le danger du "dumping" étrange qui menace ces industries aussitôt la guerre terminée. D'après lui, il y aurait une grande baisse du prix de la main-d'oeuvre en Europe.

Le président du trust d'acier a exprimé la même opinion.

En ce moment, ce sont les fabricants de matières colorantes qui réclament une augmentation de la protection. On sait qu'un grand effort est fait en cemoment aux Etats-Unis en vue de se rendre indépendant de l'Allemagne en ce qui concerne les matiéres colorantes en développant cette industrie dans le pays même.Le gouvernement américain favorise ce projet et autorise à prendre toute une série de mesures en vue d'aider à sa réalisation. Seulement les fabricants déclarent qu'aucune mesure ne serait en état de protéger cette nouvelle industrie contre la concurrence allemande et que seul l'établissement d'un tarif protectionniste très élevé permettra d'atteindre ce but.

Le président Wilson se refuse jusqu'ici à recourir à cette méthode.

EXPLOITS DE BRIGANDS

Les Allemands ne sont pas toujours hypocrites. Il leur arrive d'avouer leurs méfaits et même de s'en faire avec cynisme une espèce de gloire très spéciale. Dans une étude publiée sous le titre: "L'industrie allemande pendant la guerre", M. Otto Brandt, secrétaire de la chambre de commerce de Dusseldorf, parle avec complaisance des matières premières de grande valeur dont les Allemands se sont "emparés" dans les quantités considérables. "Une partie du butin, déclare-t-il, a consisté en laines peignées, brutes et en déchets, dont la vente a été confiée à l'Union du commerce de laine de Leipzig, les prix ayant été fixées par les experts nommés par le ministre de la Guerre. La distribution des laines brutes recueillies en France et en Belgique a été effectuée par la "Kriegswirischaft Gesellschaft," créée pour la mise en valeur des marchandises "recueillies" en pays ennemi et non utilisées pour la défense nationale, par les ministères de la Guerre de Prusse, de Bavière, de Saxe et du Wurtemberg, les ministères de la marine de l'Empire et par trois banques.

"Le dividende a été fixé à 21 pour 100."

Des opérations de ce genre, dans la vie privée, conduisent leurs auteurs devant les tribunaux criminels, mais la kulture allemande leur donne, comme on voit, un caractère officiel et les met au-dessus de l'atteinte des lois.